

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2017

DCM N° 17-03-30-21

Objet : Vente d'un bien immobilier appartenant au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Vincent - Saint Clément.

Rapporteur: Mme AGUASCA

Par délibération en date du 18 novembre 2016, le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Vincent - Saint Clément a décidé de la vente d'un bien immobilier lui appartenant situé 10, Rue des Bénédictins à Metz et cadastré en section 7 n° 201 au prix de 600 000 € à Madame Brigitte ZITOLI et Monsieur Nicolas ZITOLI.

Aussi, conformément à l'article 2541-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2541-14 alinéa 3,

VU la délibération du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Vincent – Saint Clément en date du 18 novembre 2016,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la Ville de Metz, d'avaliser la vente d'un bien immobilier appartenant au Conseil de Fabrique de l'église Saint Vincent - Saint Clément,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE DONNER un avis favorable à la vente, par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Vincent - Saint Clément, d'un bien immobilier situé à Metz, 10, Rue des Bénédictins, au prix de 600 000 € à Madame Brigitte ZITOLI et Monsieur Nicolas ZITOLI.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguee,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Service à l'ingénierie de la DGD et au Commissariat canadien aux Commissions : Commission des Affaires Culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ